



Formation de formateur prévention des risques liés à l'activité physique secteur Industrie Bâtiment et Commerce IBC

Public

Toute personne souhaitant devenir formateur au sein de l'entreprise ou dans un organisme de formation ou indépendant.

Pré requis conseillés :

Il est conseillé de participer préalablement à une formation d'acteur PRAP IBC

Formation du dirigeant de l'entreprise d'une durée minimum de 7H

Pré requis obligatoires

Préalablement à la formation de formateur PRAP IBC, Le candidat doit avoir suivi avec succès l'autoformation INRS en ligne « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels » et nous avoir fait parvenir une copie de l'attestation. Disposer des capacités relationnelles, d'animation et d'expression

Objectifs

Cette formation porte sur 3 domaines de compétences :

- L'élaboration d'un projet de formation-action PRAP à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement
- Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place.
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique

Modalités pédagogiques

Alternance de diverses méthodes pédagogiques :

- Heuristique, interrogative, didactique, expositive, démonstrative, ludique et applicative.

Avec des techniques pédagogiques variées :

- Brainstorming, questionnaire, quizz, travaux de sous-groupe, démonstration, apprentissage.

Adaptation pédagogique aux besoins des stagiaires

Support

Cette formation est basée sur les documents de l'INRS.

Document de référence PRAP IBC V9-01/2021

Validation

Cette formation sera validée par :

- Evaluations continues
- 3 épreuves certificatives conformément au document de référence V9-01/2021 PRAP IBC.
- Le suivi de la totalité de la formation

Le certificat de formateur PRAP IBC est valide 3 ans et est soumis à un maintien et actualisation des compétences (MAC) de 21 heures.

Accessibilité

Contenu

-Accompagner l'entreprise ou l'établissement dans sa démarche de prévention et dans l'évaluation et l'expression de ses besoins de formation-action PRAP

Elaboration d'un projet de formation-action prap en tenant compte de la spécificité de l'entreprise ou de l'établissement
-La mobilisation des différents acteurs et assurer la promotion d'une formation-action prap

-L'analyse des risques liés à l'activité physique d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'amélioration

-La détermination d'éventuelles pistes d'amélioration (techniques, organisationnelles et humaines) permettant de supprimer ou de réduire les risques identifiés

-La construction d'un plan d'action des conditions de travail en rapport avec le projet de prévention de l'entreprise ou de l'établissement

-La conception et l'organisation d'une formation-action prap

-L'animation d'une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation

-L'utilisation de méthodes d'évaluation

-La gestion administrative d'une session de formation-action prap

- Travail d'intersession : 21H en entreprise

Réparti sur les 2 périodes d'intersessions permettant de mettre en place les acquis en situation réelle de travail

Organisme habilité par l'INRS Habilitation N° H32053/2018/PRAP-IBC-2/O/04

Durée

70h de formation

Réparties sur 3 semaines

non-consécutives+

21h de travail d'intersession



Effectif

10 stagiaires maximum

Tarif

Nous consulter



Formateur

Formateur de formateur

certifié par l'INRS en PRAP IBC niveau 3



Agenda inter

voir : a2s-conseil.fr



Notre centre et nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, une place de stationnement est attribuée. L'accès aux formations techniques fera l'objet d'une analyse avec notre référente handicap :

Camille DESEIN.

Responsable Pédagogique : Dominique DESEIN

Contactez-nous

03.28.48.53.38

contact@a2s-conseil.fr

V4 02/2024